

Province de Québec  
MRC Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **2 mars 2026** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Philippe Gras  
Siège #3 - Steve Beauchemin  
Siège #4 - Stéphan Béliveau  
Siège #5 - Valérie Petit  
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Michael Fleurent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

**2026-03-029**

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour du 2 mars 2026, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2026
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
  - 4.1 - Comptes du mois de février et suivi financiers
  - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
  - 6.1 - Suivi des comités
  - 6.2 - Adoption de la Politique municipale MADA et de son plan d'action 2026-2031
  - 6.3 - Comité MADA
  - 6.4 - Appel d'offre tonte pelouse
  - 6.5 - Retour sur la consultation publique
  - 6.6 - Adoption du deuxième projet de règlement 2026-01, sur l'entretien des immeubles patrimoniaux
  - 6.7 - Avis motion, règlement 2026-03, Code d'éthique et déontologie
  - 6.8 - Appui municipal au mouvement de grève Le communautaire À boutte
  - 6.9 - Remboursement subvention à la construction
- 7 - VARIA
  - 7.1 - Aucun varia
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Valérie Petit, appuyé par Philippe Gras et adopté unanimement.

ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-03-030

#### 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Stéphan Béliveau et appuyé par Steve Beauchemin d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2026-03-031

#### 4.1 - Comptes du mois de février et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC			
202600038 (I)	5818	2026-02-24 3598 rte principale	989,96 \$
202600041 (I)	5821	2026-03-02 près de 5200 rte principale	1 159,70 \$
<b>2 149,66 \$</b>			
48 CENTRE BUREAUTIQUE			
202600042 (I)	5822	2026-03-02 Frais d'impression	66,44 \$
<b>66,44 \$</b>			
59 SOCIETE D'ASSURANCE			
202600039 (I)	5819	2026-02-24 immatriculation tracteur	306,24 \$
<b>306,24 \$</b>			
131 Eurofins Environex			
202600043 (I)	5823	2026-03-02 eau usée	174,19 \$
<b>174,19 \$</b>			
135 RIGIDBNY			
202600044 (I)	5824	2026-03-02 collecte mars 2026	4 203,16 \$
<b>4 203,16 \$</b>			
171 MAXIME MARCOTTE			
202600036 (I)	5816	2026-02-03 travaux surnuméraires	747,37 \$
202600045 (I)	5825	2026-03-02 travaux surnuméraires	504,02 \$
<b>1 251,39 \$</b>			
405 BEAUDRY ET MORIN INC.			
202600046 (I)	5826	2026-03-02 chlore	648,46 \$
<b>648,46 \$</b>			
423 VISA DESJARDINS			
202600040 (I)	5820	2026-02-24 canac réno cuisine	2 108,82 \$
<b>2 108,82 \$</b>			
492 FONDS INFORMATION SUR LE			
202600047 (I)	5827	2026-03-02 Mutation	18,00 \$
<b>18,00 \$</b>			
649 Mun. Saint-Léonard d'Aston			
202600048 (I)	5828	2026-03-02 entente intermunicipale incendie	27 951,68 \$
<b>27 951,68 \$</b>			
693 Les entreprises M. Bourque			

202600037 (I)	5817	2026-02-03 Déneigement février 2026	10 621,19 \$
202600049 (I)	5829	2026-03-02 Déneigement mars 2026	10 621,19 \$
<b>21 242,38 \$</b>			
710 COVILEM INC			
202600050 (I)	5830	2026-03-02 réno cuisine	773,80 \$
<b>773,80 \$</b>			
730 ADN communication			
202600051 (I)	5831	2026-03-02 alertes et plateforme municipales 2026	890,85 \$
<b>890,85 \$</b>			
746 Hamel Propane			
202600052 (I)	5832	2026-03-02 location réservoir et télémétrie	647,13 \$
<b>647,13 \$</b>			
862 SIUCQ			
202600053 (I)	5833	2026-03-02 avis de contribution 2026	667,76 \$
<b>667,76 \$</b>			
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>			<b>63 099,96 \$</b>

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Steve Peterson d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

#### **4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant**

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

#### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions provenant du public ont été répondues séance tenante.

#### **6 - AFFAIRES COURANTES**

##### **6.1 - Suivi des comités**

Un tour de table est fait pour le suivi des différents comités

**2026-03-032**

##### **6.2 - Adoption de la Politique municipale MADA et de son plan d'action 2026-2031**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Saint-Esprit reconnaît l'importance d'adapter ses politiques, services et infrastructures au vieillissement de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Municipalité amie des aînés (MADA), soutenu par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, vise à encourager la participation active des personnes âgées à la vie communautaire et à favoriser leur maintien dans leur milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un comité de pilotage MADA représentatif du milieu, incluant des élus, des citoyens âgés et des partenaires du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE des consultations publiques et démarches participatives ont été réalisées afin d'identifier les besoins et priorités des aînés du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique municipale MADA établit les valeurs, orientations et engagements de la Municipalité envers les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2026-2031 précise les objectifs, actions, responsabilités et échéanciers permettant la mise en œuvre concrète de cette politique ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Steve Peterson

APPUYÉ PAR : Valérie Petit

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ / À LA MAJORITÉ :

1. D'ADOPTER la Politique municipale MADA de la Municipalité de Grand-Saint-Esprit telle que présentée au conseil municipal ;
2. D'ADOPTER le Plan d'action MADA 2026-2031 qui en découle ;
3. DE MANDATER la coordonnatrice à la vie communautaire et le comité de suivi MADA pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du plan d'action ;
4. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux instances gouvernementales concernées ainsi qu'aux partenaires du milieu ;

D'AUTORISER le directeur général et la coordonnatrice à la vie communautaire à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution

**2026-03-033**

### **6.3 - Comité MADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Saint-Esprit a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques Municipalité ami des aînés ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, édition 2023-2024 (MADA) - soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Saint-Esprit entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la politique Municipalité ami des aînés (MADA) relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des aînés ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Steve Beauchemin, appuyé par Stéphan Béliveau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de la Municipalité de Grand-Saint-Esprit ;

QUE le conseil municipal

- autorise Madame Chantal Fleurent à signer au nom de la Municipalité de Grand-Saint-Esprit tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

• nomme à titre de personne responsable des questions des aînés (RQA) ; Laquelle personne aura le mandat :

- Présider le comité de pilotage.
- Assumer le leadership de la démarche.
- Assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.
- Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les actrices et les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble dans le cadre de la démarche (conseil municipal, services municipaux, organismes et réseaux du milieu).

• procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi du plan d'action MADA sous la présidence de la personne responsable des questions des aînés (RQA).

Lequel comité sera composé de :

- Madame Louise Pinard , Représentantes des aînés RA
- Madame Bibiane Provencher, Représentante des aînés RA
- Monsieur Philippe Gras, élu responsable du dossier des RQA
- Madame Catherine Carignan. T.S. organisatrice communautaire CIUSSS MCQ

Lequel comité aura le mandat :

- Réaliser l'ensemble des étapes relatives à la démarche.
- Prioriser les enjeux.
- Faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité de pilotage et dans la communauté.
- Recommander la Politique MADA et son plan d'action pour adoption au conseil municipal.
- Assurer la mise en place de mécanismes de suivi.

**2026-03-034**

#### **6.4 - Appel d'offre tonte pelouse**

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Steve Beauchemin d'autoriser le directeur général à demander des soumissions pour la tonte de pelouse des terrains municipaux. Les soumissions seront ouvertes à la séance du 13 avril.

#### **6.5 - Retour sur la consultation publique**

Un retour est fait sur la consultation publique sur le règlement sur l'entretien des bâtiments.

**2026-03-035**

#### **6.6 - Adoption du deuxième projet de règlement 2026-01, sur l'entretien des immeubles patrimoniaux**

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Valérie Petit d'adopter le 2iem projet de règlement 2026-01 sur l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité.

**2026-03-036**

#### **6.7 - Avis motion, règlement 2026-03, Code d'éthique et déontologie**

Il est proposé par Steve Peterson de donner un avis de motion pour l'adoption du règlement 2026-03 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**2026-03-037**

#### **6.8 - Appui municipal au mouvement de grève Le communautaire À boutte**

**Considérant** que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenants;

**Considérant** que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

**Considérant** que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

**Considérant** que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

**Considérant** que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable ;

**Considérant** que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

---

**Il est proposé par Philippe Gras, secondé par Steve Beauchemin et unanimement résolu que :**

1. Que le conseil municipal de Grand-Saint-Esprit exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.
2. Que la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.
3. Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de Grand-Saint-Esprit au mouvement communautaire.

**2026-03-038**

#### **6.9 - Remboursement subvention à la construction**

Il est proposé par Philippe Gras, appuyé de Steve Beauchemin, d'autoriser le remboursement de taxes municipale à Promotion Immobilia pour un montant de 1072.74\$.

#### **7 - VARIA**

##### **7.1 - Aucun varia**

#### **8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

#### **9 - CORRESPONDANCE**

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

**2026-03-039**

**10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.52 hrs.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Sylvain Laroche, maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Laroche, maire